

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**ATIS - La Fabrique à initiatives - Partenariat 2015 - Subvention - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association ATIS (Association territoires et innovation sociale) contribue depuis 2009 sur le territoire à l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire, d'entreprises sociales, et anime à ce titre un dispositif territorial sur l'ensemble de la Gironde, et donc le territoire de la Métropole, visant à identifier les besoins non satisfaits dans les territoires et à répondre à ces besoins via la création d'activités économiques sociales et solidaires, et de structures porteuses (associations, entreprises sociales, SCOP (Société coopérative de production) et à statut SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif),...). Depuis 2013, elle propose également une offre d'accompagnement aux porteurs de projets via son « incubateur de projets ».

Aujourd'hui, ATIS est un des principaux partenaires de Bordeaux Métropole en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, du fait notamment que la structure permet de répondre à des besoins identifiés par les collectivités publiques (crèches solidaires, structures d'approvisionnement alimentaire en circuit court, conciergeries solidaires, ...). Ainsi les faisceaux d'activités économiques qu'elle détecte font l'objet d'un suivi et d'une maturation à juste valeur (opportunité, faisabilité) et se concrétisent si des conditions bien particulières sont remplies (hybridation des ressources financières, objectifs de pérennisation économique à court terme, développement des emplois, ...). Depuis 2012, l'équipe d'ATIS engagée dans cette mission, s'est agrandie avec l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission et se compose donc de 6 personnes (5,7 équivalents plein temps (EPT)).

En chiffres depuis 2010, l'activité d'émergence d'ATIS c'est :

1 - Fabrique à Initiatives

- 900 acteurs sensibilisés sur la démarche d'ATIS,
 - plus de 160 idées/concepts recensées de création d'activité d'utilité sociale et environnementale,
 - l'intégration de plus de 64 projets dans le « process » d'accompagnement ATIS : 13 en 2011, 17 en 2012, 18 en 2013, 13 en 2014,
 - 28 projets sélectionnés pour une phase d'étude d'opportunité,
 - 18 projets sont passés en phase de faisabilité,
 - 14 études de faisabilité ont été validées,
 - 13 entreprises ont été créées générant la création de 49,2 ETP.
- 2 – Incubateur d'innovation sociale (depuis septembre 2013)

- 38 projets identifiés pour un potentiel d'accompagnement par l'incubateur,
- 22 projets ont été présentés en comité de validation,
- 14 projets acceptés qui bénéficient d'un accompagnement.

- Bilan d'activités d'ATIS 2014

L'année 2014 a été une année importante pour ATIS avec le démarrage de l'incubateur, la mise en œuvre des nouvelles missions pour le Dispositif Local d'Accompagnement régional, le développement de la Fabrique à Initiatives vers de nouveaux territoires et secteurs. Ces actions ont entraîné une augmentation des effectifs avec un passage de 4 à 5,7 ETP et ont nécessité une meilleure structuration interne et un important travail de communication.

1/Le dispositif « Fabrique à Initiatives » en 2014

La Fabrique à Initiatives s'appuie sur un réseau national, celui de l'Agence de Valorisation des Initiatives Economiques (AVISE), spécialisé dans l'ingénierie et les services pour entreprendre autrement. A partir de 2009, ATIS s'est engagé dans une expérimentation sur le territoire de Bordeaux Métropole, jusqu'en décembre 2012, et les résultats observés depuis sa création sont encourageants. Des enquêtes régulières, réalisées auprès des partenaires de l'AVISE et des Fabriques à Initiatives sur le territoire font ressortir que ces structures d'accompagnement pour entreprendre autrement proposent une offre compatible avec les besoins des partenaires sur les territoires, comprenant des services d'accompagnement et de suivi pour la création d'activités qui sont complémentaires à d'autres dispositifs (incubateurs, aides de collectivités publiques, ...), et contribuent à créer des conditions économiques et sociales favorables à l'entrepreneuriat social.

Ainsi, suivant cette méthodologie de captation d'idées et d'accompagnement sur le territoire, ATIS La Fabrique à Initiatives a obtenu des résultats en hausse par rapport aux années précédentes :

- 121 nouveaux acteurs rencontrés,
- 37 nouvelles idées identifiées,
- 13 nouveaux projets entrés en phase d'opportunité représentant 64 projets étudiés depuis la création d'ATIS,
- 28 études en cours à fin 2014,
- 11 projets sont sortis du dispositif après étude d'opportunité : 6 au regard d'une opportunité négative et 5 sorties du dispositif ayant généré des externalités positives,
- 21 démarches de détection réalisées dont 4 sur l'exercice 2014,
- 4 études de faisabilité ont été validées,
- 13 activités ont démarré dont 3 nouvelles en 2014 générant 49,2 ETP.

Ces chiffres montrent ainsi que si le « process » de suivi d'ATIS est sélectif et rigoureux, il permet à des projets réellement porteurs et pérennisables de voir le jour et de répondre à des besoins du territoire.

A titre d'exemple, un des projets majeurs ayant vu le jour en 2014 via un accompagnement ATIS et un soutien de la Métropole, est le Réseau de réemploi des deux rives (R³), association permettant la collecte des encombrants et leur traitement par le recyclage et le réemploi. Actuellement sous forme d'association de préfiguration en attendant la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), R³ travaille en partenariat étroit avec la société Elise, spécialisée dans le recyclage des déchets de bureau, sur un futur « pôle Economie sociale et solidaire » (ESS).

2/ Le dispositif « Incubateur de projets » en 2014

Différents éléments ont amené ATIS à mettre en œuvre une fonction « incubateur de projets d'innovation sociale et d'ESS » :

- constat que la fonction « émergence » est insuffisamment remplie en Aquitaine sur les projets ESS,

- différents projets sont à la limite entre une démarche « Fabrique à Initiatives » et « incubateur de projet »,
- de nombreux projets aujourd’hui cherchent un accompagnement dans une démarche ESS/innovation sociale,
- des perspectives de complémentarités entre les deux dispositifs d’accompagnement proposés par ATIS sur le territoire girondin, et de surcroît sur la Métropole.

ATIS a ainsi développé, avec l’aval de la majorité de ses membres fondateurs en juillet 2013, une offre de services centrée sur l’émergence de projets (du concept à l’ébauche du plan d’affaires) avec une différence notable par rapport au dispositif « Fabrique à Initiatives » : partir du porteur de projet (individuel ou collectif) qui a une idée d’activité et non plus du territoire qui a un besoin.

A ce jour, l’incubateur mis en œuvre au sein d’ATIS dédié aux projets relevant de l’économie sociale et solidaire et de l’innovation sociale, accompagne les porteurs de projets dans la structuration de leur projet pour passer de l’idée à la création d’une entreprise sociale.

Le parcours d’incubation s’établit sur une période allant jusqu’à 24 mois. 7 axes de travail principaux sont proposés comportant : un entretien conseil, un accompagnement individuel personnalisé, l’accès à 10 journées de formation adaptées, des ateliers collectifs regroupant plusieurs projets autour d’enjeux communs, l’ouverture vers un réseau de partenaires, l’accès au réseau d’ATIS, l’intégration d’une communauté de porteurs de projets.

L’intérêt pour cette offre d’incubation a été vérifié depuis septembre 2013 période de la phase test. Les premiers chiffres issus de l’incubateur pour la période de mai 2014 à mars 2015 sont : 47 projets identifiés, 24 projets présentés en comité, 16 projets acceptés en accompagnement. Au cours de cette même période, 1 projet est sorti au cours de la phase de pré-incubation, 5 entreprises devraient quitter l’incubateur d’ici mai 2015 en externalités positives et 5 emplois ont été créés par 3 structures.

ATIS a mis en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à l’entrepreneuriat social. Une stratégie de communication analysant l’image d’ATIS et des dispositifs, puis répertoriant les outils de communication existants, a été rédigée en avril. Ont ainsi été créés et mis en place :

- pour la communication ATIS : le site vitrine d’ATIS (www.atis-asso.org), le stop motion (vidéo), le flyer de présentation d’ATIS,
- pour l’incubateur : un logo, un site internet dédié, une plaquette de présentation, et des outils spécifiques à l’appel à projet.

Perspectives pour l’année 2015

Les grands enjeux de la structure pour 2015 sont de :

- poursuivre l’activité et le développement d’ATIS pour accompagner davantage l’émergence d’entreprises sociales ;
- consolider les pratiques et développer davantage l’offre avec l’outil incubateur sur le territoire à destination des porteurs de projets ;
- renforcer l’expertise dans le champ de l’innovation sociale et la valorisation des plus-values sociales apportées par les projets accompagnés par l’ensemble des dispositifs.

En 2015, ATIS souhaite capitaliser sur le développement de ces outils pour poursuivre ses actions de communication et a prévu :

- l’envoi d’une newsletter d’ATIS (tous les 2 mois),
- une communication spécifique liée au lancement du 2^{ème} appel à projet de l’incubateur d’innovation sociale,
- un renforcement de la communication autour des projets accompagnés sur les réseaux sociaux,
- un évènement grand public au 4^{ème} trimestre de type « forum ouvert » pour faire émerger des idées portées par des citoyens en lien avec un territoire,

- une présence sur les évènements, salons et forum liés à l'ESS, l'innovation sociale ou la création d'entreprise (Salon de l'entreprise, Mois de l'économie sociale et solidaire, ...).

Budget prévisionnel 2015

Bordeaux Métropole est sollicitée pour apporter un soutien financier à l'Association ATIS la Fabrique à Initiatives pour un montant total de 42 750 € (28 500 € pour la Fabrique à Initiatives et 14 250 € pour l'incubateur de projets) soit 17 % du budget prévisionnel de 249 000 € TTC pour l'année 2015, (soit – 5 % par rapport à 2014), répartis comme suit :

DÉPENSES	MONTANT € TTC			RECETTES	MONTANT € TTC			%
	FAI	Incub	Total		FAI	Incub	Total	
Achats								
Fournitures entretien	2 230	1 133	3 363	Subventions d'exploitation				
Fournitures administratives	1 000	500	1 500	Région	30 000	20 000	50 000	20%
Services extérieurs				Département	15 000		15 000	6%
Locations	5 541	3 882	9 423	Bordeaux Métropole	28 500	14 250	42 750	17%
Entretien réparation	714	377	1 092	Communes	15 000		15 000	6%
Assurances	420	222	642	Fonds européens	40 000	35 000	75 000	30%
Documentation	657	343	1 000	Institut départemental du développement artistique et culturel (IDDAC), AVISE, Cofinoga	15 250	32 000	47 250	18%
Autres services				Reprise s/amortissement				
Honoraires	4 807	18 539	23 346		4 000		4 000	
Publications	1 500	1 000	2 500					
Déplacements	8 271	2 819	11 090					
Frais postaux	1 762	956	2 718					
Services bancaires	210	111	321					
Impôts et taxes								
Autres impôts taxes	2 052	1 084	3 136					
Charges personnel								
Rémunérations	77 928	43 300	121 228					
Charges sociales	35 584	19 819	55 403					
Autres charges	4 065	6 632	10 697					
Dotation	1 008	533	1 541					
Total	147 750	101 250	249 000	Total	147 750	101 250	249 000	

Pour mémoire, Bordeaux Métropole a octroyé en 2014 une subvention de 45 000 € (prévue aux contrats de co-développement 2012-2014 de Pessac, Blanquefort, Bègles et Mérignac) en faveur d'ATIS. Le budget ne comprend pas l'action Dispositif local d'accompagnement (DLA) que la Métropole ne soutient pas, soit un budget total de l'association de 418 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement d'Intervention des pépinières et incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi adopté en Conseil de Communauté en date du 25 mai 2012 par délibération n° 2012/0326,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Association territoires et innovations sociale, pour la conduite et le développement de la Fabrique à Initiatives et de l'Incubateur de projets sur le territoire de la Métropole, pour un montant de 42 750 € sur un budget prévisionnel de 249 000 € TTC, est recevable et apporte une forte valeur ajoutée au sein du territoire en matière de création d'activités et d'emplois,

DECIDE

Article 1 : l'approbation du programme d'actions de l'Association ATIS, présenté au titre de l'année 2015,

Article 2 : l'attribution d'une subvention d'un montant de 42 750 € au titre du programme d'actions 2015 au bénéfice de cette association,

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2015 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention,

Article 4 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, au chapitre 65, article 6574, fonction 90, CDR BD00, Code opération 05P102O001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

Mme. CHRISTINE BOST